

LA FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE : UN CHOIX STRATÉGIQUE



De gauche à droite : Bénédicte Foucard - Juriste / Hervé Granet - Expert comptable / Jean-Baptiste Meley - Fiscaliste

Transmettre une entreprise familiale à l'un de ses employés, sans mettre en péril son identité ni sa pérennité, tout en limitant les risques pour le repreneur ; c'est le défi qu'a eu à relever Florent Lambert, ancien propriétaire de Lambert Traitements et Isolations.

Dirigeant de l'entreprise familiale fondée par son père en 1976, Florent Lambert souhaitait réorienter sa vie professionnelle afin de pouvoir consacrer plus de temps à sa vie personnelle lorsque son gérant salarié, Hervé Roche, s'est porté acquéreur de la société.

Spécialisée en traitements du bois et isolation des combles, la SARL de 10 personnes localisée à Feurs rayonne alors sur l'ensemble du département et réalise un C.A. de 1,4 M€ ; avec près de 50 ans d'expérience, du personnel local et un suivi d'intervention différenciateur, l'entreprise bénéficie de la totale confiance de ses clients.

Déterminé à maximiser les chances de succès de cette transmission d'entreprise, dans le respect des intérêts des deux parties, Florent Lambert s'est adressé à Axens, cabinet qui accompagnait l'entreprise depuis sa création dans sa gestion comptable, juridique et fiscale.



L'organisation de la vente de l'entreprise à Hervé Roche devait répondre à trois attentes majeures :

- La mise en place d'un accompagnement du repreneur par le vendeur pendant une période déterminée pour assurer la transmission de la direction et des clients, et par là même la pérennité des activités.
- Minimiser les risques pris par le salarié repreneur.
- Optimiser fiscalement la cession de l'entreprise.

Disposant d'une excellente connaissance de l'entreprise Lambert Traitements et Isolations, de son histoire et de son dirigeant, l'équipe pluridisciplinaire d'Axens disposait de l'ensemble des informations nécessaires à la construction d'un projet de cession qui réponde aux attentes des deux parties et qui intègre des dimensions à la fois comptable, juridique, fiscale et patrimoniale.

Le droit des sociétés dépasse le cadre technique de la matière car un changement de situation personnelle (divorce, départ en retraite, problème de santé, volonté de changer de projet professionnel...) induit nécessairement des actes juridiques et des réponses adaptées. Dans notre rôle d'accompagnant et de conseiller de Florent Lambert, le changement de statut apparaissait comme une réponse cohérente à la situation personnelle de chacun (cédant et acquéreur).

La forme juridique de l'entreprise est déterminante et doit répondre aux attentes professionnelles mais aussi personnelles du dirigeant.

La modification du statut juridique de l'entreprise, passé de SARL à SASU (Société par actions simplifiée à associé unique), a permis à Florent Lambert d'accompagner son repreneur pendant 6 mois après la cession effective de la société et à Hervé Roche de conserver un statut salarié, tout en minimisant le poids fiscal de cette opération.

Du point de vue de Florent Lambert, l'accompagnement d'Axens dans la conduite du projet de cession a permis une approche globale de la situation, tenant compte de son entreprise comme de sa situation patrimoniale personnelle, grâce à l'intervention d'experts de différents domaines, mais en conservant un seul interlocuteur qui connaissait bien l'entreprise, gérait la circulation des informations et avec qui il avait une relation de confiance. Cette démarche s'est avérée extrêmement facilitatrice et a conduit à une transmission réussie de la société.

Florent Lambert dirige aujourd'hui sa propre société de conseil qui, en plus d'avoir développé une clientèle locale, entretient des relations de prestataire partenaire avec Lambert Traitements et Isolations. L'objectif d'équilibre de vies personnelle et professionnelle est atteint et Hervé Roche poursuit le développement de sa société en pleine sérénité.

